



Litige locataire et propriétaire

Par **gounouss**, le **12/11/2009** à **14:26**

Bonjour,

Nous louons une maison de type F5 , depuis le 24 mai 2009 . Depuis le 16 octobre , nous nous sommes aperçu que de la moisissure et des champignons avaient pris possession de notre maison, de nos meubles , notre linge et nourriture . Nous avons environ 2400 euros de perte concernant nos biens .

J'ai prevenu ma propriétaire ce même jour , cette dernière est venu chez nous et la première des choses qu'elle nous a dit "C'est de votre faute, vous faite secher votre linge dans la salle à manger " .

A savoir que les dégats se situent principalement dans les chambres , salle de bain , cuisine et toilette . La salle à manger n'est pas touchée.

Sur invitation de ma propriétaire , elle me demande de prendre attache avec mon assureur ,ce qui a été faite le jour même .Ce dernier m'a envoyé un expert afin de venir constater l'ampleur des dégats .

Les dégats constaté , l'expert m'informe que le linge n'est pas la cause des moisissures et des champignons .

J'ai prévenu aussitôt la propriétaire qui refuse de croire que les dégats pour venir d'autres choses .

Nous avons tout perdu, et les propriétaires ne se bougent pas ...

Que faire ??

A qui la responsabilité ??

Qui va rembourser ??

Nous vivons et occupons à trois la salle à manger , nos meubles sont toujours dans les pièces , tout continu de moisire .

Une chose est à préciser , la maison est ancienne et n'est pas équipée de VMC, et que de l'isolation qui séparait le garage des chambres a été enlevé.
l'air passe .

Je souhaiterai une réponse rapidement .

Merci